



HONORAIRES D'AGENCE

TARIFS AU 01/01/2018

TVA en vigueur au 01/01/2018 : 20%

TRANSACTION SUR IMMEUBLE : (honoraires charge acquéreur)

- * Ventes inférieures à 125.000 € : forfait de 7.500 € HT + TVA en vigueur
- * A partir de 125.001 € : 5 % HT + TVA en vigueur
- * Forfait parking : 5.000 € TTC

VENTE FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL : (honoraires charge preneur)

- * Cession de fonds de commerce inférieur à 50.000 € : forfait de 5.000 € HT + TVA en vigueur
- * Cession supérieure à 50.001 € : 10 % HT + TVA en vigueur du montant de la cession TTC

LOCATION à usage d'habitation

- * Honoraires à la charge du bailleur : 15 € TTC/m²**
- * Honoraires à la charge du locataire : 15 € TTC/ m²**
- * Appartements < à 20 m² : forfait de 500 € TTC à la charge du bailleur

**** LOI ALUR :**

- 12€ /m² correspondant à la commercialisation, la constitution du dossier, la rédaction du bail
- 3€ /m² pour l'état des lieux

LOCATION à usage commercial

- * Location d'un local commercial : honoraires charge preneur : 10 % TTC du loyer triennal hors charges

Les Honoraires comprennent la publicité, les visites, la constitution du dossier technique de mise en location, la constitution du dossier du preneur